

## L'enfer de la mine

« [...] Les quatre mineurs venaient de s'allonger les uns au dessus des autres, sur toute la montée du *front de taille*<sup>1</sup>. Séparés par les planches à crochets qui retenaient le charbon abattu, ils occupaient chacun quatre mètres environ de la *veine*<sup>2</sup>, [...] se traînant des genoux et des coudes, ne pouvant se retourner sans se meurtrir les épaules. Ils devaient pour attaquer la *houille*<sup>3</sup> rester couchés sur le flanc, le cou tordu, les bras levés et brandissant de biais la rivelaine, c'est-à-dire le pic à manche court [...]

En haut, la température montait jusqu'à 35C°, l'air ne circulait pas, l'étouffement à la longue devenait mortel. [...]

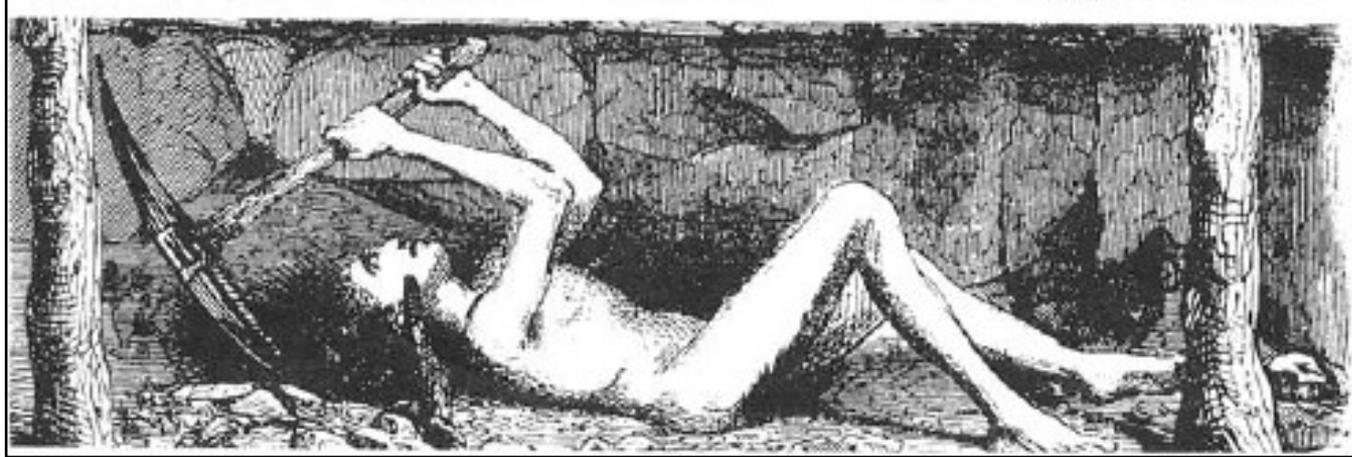
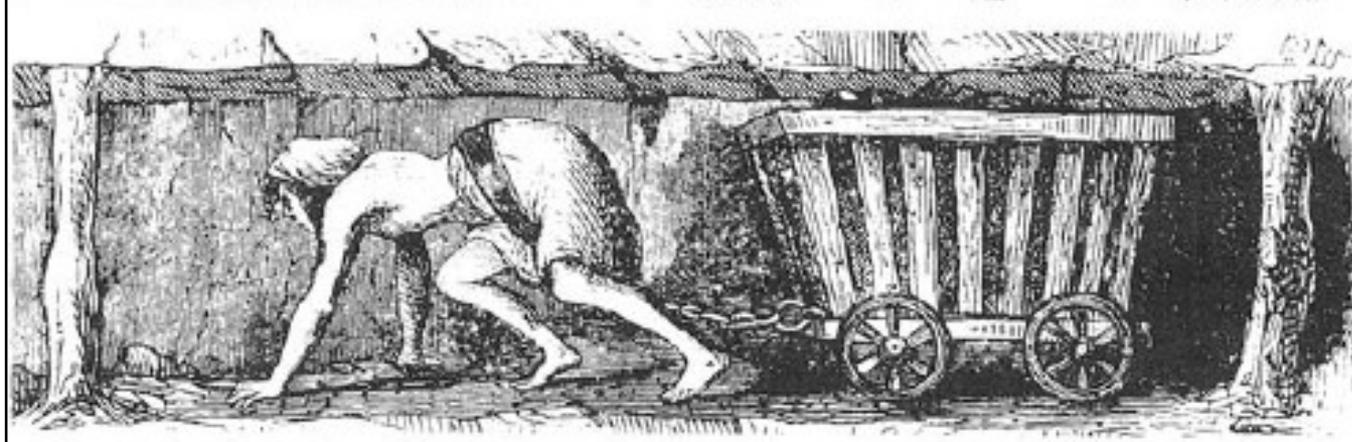
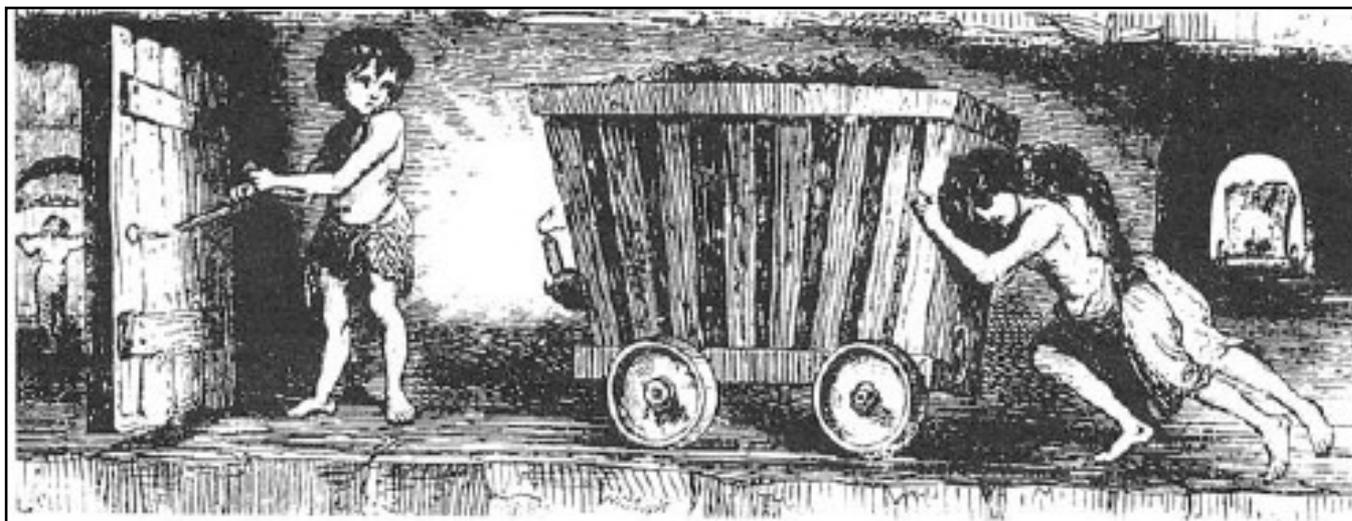
Pas une parole n'était échangée. Ils tapaient tous, on entendait que ces coups irréguliers. [...] »

*front de taille*<sup>1</sup> = partie de la roche où les mineurs creusent.

*Veine*<sup>2</sup> = partie de la roche charbonneuse.

*Houille*<sup>3</sup> = charbon

**Document 1** : « *Germinal* » (roman) Émile Zola - 1885



**Document 2 :**  
*Une mine de  
charbon en  
Angleterre -  
gravure - 1843*

## Contestations

« J'ai fait arrêter hier soir Jean Paulet, âgé de quatorze ans, pousseur dans le puits Bourgoin, qui avec six autres de ses camarades, s'étaient réunis pour empêcher de travailler si au lieu d'un franc, prix de leur salaire, ils n'obtenaient pas 1,25 francs. Les six autres pousseurs se sont sauvés lorsque Paulet a été arrêté par Benoît Léonard, Garde champêtre. »

**Document 3** : *Rapport du commissaire de police d'Outre-Furens au sous préfet de Saint-Etienne - Archives départementales de la Loire - 24 avril 1844*



© Cent ans

LA GRÈVE DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS  
Le cortège des grévistes parcourant les coronas

**Document 4** : *Illustration du  
petit journal - mars 1906*

# Réglementation du travail des enfants

« **Article 2** - Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans.

De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos.

De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par un repos.

**Article 3-** Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans.

**Article 4** – Les enfants au-dessous de seize ans ne pourront être employés les dimanches et les jours de fête [...]. »

**Document 5** : Loi de 1841 sur la réglementation du travail des enfants - 1841

## Procès verbal

A la verrerie Richarme de Rive de Gier, le dimanche 10 janvier 1886, à 9 heures du matin, 84 enfants de 10 à 16 ans étaient au travail. 42 enfants de 10 à 12 ans étaient occupés de 9 heures du soir à minuit, et 42 autres de minuit à 5 heures du matin, le tout constituant 168 contraventions.

**Document 6** : *Procès verbal établi par l'inspecteur du travail*  
*Gouttes - Archives départementales de la Loire - 18860*

# Extraits du recensement de la population, dans le département de la Loire, en 1872 :

Durée de vie moyenne : 31 ans et 11 mois

Ne sachant ni lire ni écrire :	193 388 habitants
Sachant lire seulement :	105 201 habitants
Sachant lire et écrire :	246 668 habitants
Dont on n'a pas pu vérifier l'instruction :	5 354 habitants
Total de la population :	550 611 habitants

**Document 7** : *Département de la Loire* - A. Joanne - 1874



## **Document 8 :**

Jules Ferry  
(1832-1893)

# Aimer son pays, pour mieux le servir

« On se plaint continuellement que nos enfants ne connaissent pas assez leur pays: s'ils le connaissaient mieux, dit-on avec raison, ils l'aimeraient encore davantage et pourraient encore mieux le servir. »

**Document 9** : *«tour de France par deux enfants»* - G Bruno - 1877



**Document 10** : Photographie de classe - école de Bugny-lès-Gamaches (Somme) - 1905. Musée national de l'Éducation, Rouen